



## Litige prélèvement salle de sport

Par **Olilac**, le **06/10/2017** à **10:19**

Bonjour,

Je vous adresse ce mail pour avoir une information, je suis licencié d'une salle de sport à Tours. J'ai un engagement d'un an jusqu'a février.

Le souci est que malgré mon autorisation de prélèvement SEPA, la salle n'a jamais réussi à prélever mon compte ( il disent que c'est la faute de ma banque). Chaque mois j'ai du payer en carte, espèces où chèque.

Étant dans l'impossibilité d'y aller pendant plusieurs mois ils me réclament 200€ ( soit les mensualités de retard ) pour pouvoir y retourner.

Ma question est : dois-je vraiment payer cette somme sachant qu'ils n'ont jamais été capables de prélever mes mensualités ? Et suis-je obligé d'aller au bout de mon engagement vu que rien ne m'est facturé ?

Vous me seriez d'une grande aide en m'éclairant sur ces différents points.

Cordialement.